Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213502123-20251211-2025_12_05-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement
REDON

Commune
PANCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2025

Référence
2025_12_05

Objet de la délibération
Région Bretagne – demande de subvention au titre du Dispositif « Bien vivre partout en Bretagne »

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	8	13

Date de la convocation
05/12/2025

Date d'affichage
16/12/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Transmis en Préfecture
Le :

Publication ou notification
Le :

L'an 2025 le 11 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PILARD Jean-François, Maire

Présents : M. PILARD Jean-François, Maire, Mmes : BOURHIS Isabelle, JUSTAL Maryline, LE NAGARD Marie-Dominique, ROLLAND Bérénice, MM : GORRE Onen, GUINARD Pierre, TEILLARD Louis.

Excusé(s) ayant donné procuration :
Mme DESSE Florence à M. PILARD Jean-François, M. BALAIS Cyril à M. GUINARD Pierre, M. CARPENTIER Alexandre à Mme BOURHIS Isabelle, Mme POINTET Pauline à Mme LE NAGARD Marie-Dominique, M. TULANE Jean à M. TEILLARD Louis

Absents : Mme LE HEN Nathalie et M. TULANE Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme ROLLAND Bérénice

Objet de la délibération : Région Bretagne – demande de subvention au titre du Dispositif « Bien vivre partout en Bretagne »

Le Conseil régional a approuvé en décembre 2020 son « engagement pour la cohésion des territoires », autour des valeurs de proximité, de sobriété et de solidarité. Il pose notamment les principes d'une politique territoriale renouvelée, par laquelle la Région entend améliorer les conditions de vie de toutes les Bretonnes et les Bretons, dans tous les territoires et participer ainsi aux nécessaires transitions.
Le dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne » est l'une des déclinaisons opérationnelles de cet engagement régional, en ce qui concerne les projets d'aménagement des territoires. Des conventions « Bien Vivre partout en Bretagne 2023-2025 », bâties entre la Région et chacun des EPCI, permettent d'accompagner des projets qui répondent prioritairement à 3 objectifs majeurs.

Objectifs

- Accélérer les transitions et favoriser une adaptation transformatrice au changement climatique
- Adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat
- Améliorer l'accès de chaque Breton·ne aux services de proximité

Dans le cadre de son projet d'éco-réhabilitation et extension de bâtiments communaux pour y créer une micro-crèche, des logements et un cabinet infirmier

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213502123-20251211-2025_12_05-DE

M. Le Maire indique que l'opération a été retenue au titre du programme Bien Vivre Partout en Bretagne pour un accompagnement à hauteur de 104 000 €, compte tenu de la répartition des crédits attribués au territoire de Bretagne porte de Loire Communauté.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention
- Sollicite auprès du Conseil régional de Bretagne une subvention à hauteur de 104 000 € dans le cadre du programme Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025.

Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-François PILARD

